

# LE CODE GÉNÉRAL de la FONCTION PUBLIQUE

est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022

## DE QUOI S'AGIT-IL?

La **CODIFICATION** de l'ensemble des textes statutaires régissant la **FONCTION PUBLIQUE**



## L'OBJECTIF SIMPLIFICATION

RENDRE LE DROIT ACCESSIBLE ET LISIBLE PAR TOUTES ET TOUS

## SON CHAMP D'APPLICATION LES 3 VERSANTS de la FONCTION PUBLIQUE



## À DROIT CONSTANT

- IL N'APPORTE AUCUNE MODIFICATION AU DROIT EXISTANT
- IL SIMPLIFIE LE DROIT EN SUPPRIMANT LES DOUBLONS

→ IL RASSEMBLE LES **DISPOSITIONS COMMUNES** DES 3 FONCTIONS PUBLIQUES TOUT EN CONSERVANT LES **SPÉCIFICITÉS** DE CHACUNE



**5,6 millions** d'agents publics concernés



Et pas seulement les juristes... Mais aussi les gestionnaires RH, les encadrants et tous ceux qui veulent connaître leurs droits!

Plusieurs exceptions par exemple :

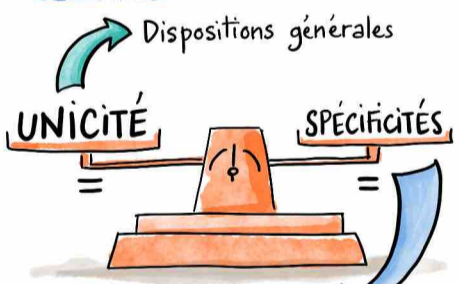


**TITULAIRES & CONTRACTUELS**

grâce à un **PLAN THÉMATIQUE**

## LE CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE EST CONSTITUÉ DE 8 LIVRES

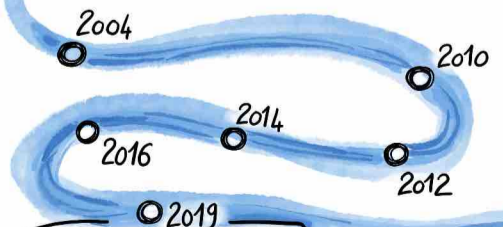
- LIVRE I<sup>ER</sup> DROITS, OBLIGATIONS ET PROTECTIONS
- LIVRE II EXERCICE DU DROIT SYNDICAL ET DIALOGUE SOCIAL
- LIVRE III RECRUTEMENT
- LIVRE IV PRINCIPES D'ORGANISATION ET DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- LIVRE V CARRIÈRE ET PARCOURS PROFESSIONNEL
- LIVRE VI TEMPS DE TRAVAIL ET CONGÉS
- LIVRE VII RÉMUNÉRATION ET ACTION SOCIALE
- LIVRE VIII PRÉVENTION ET PROTECTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Dispositions propres à chaque versant de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière)

## LA CRÉATION DU CODE:

UN LONG CHEMIN QUI N'EST PAS FINI



Loi de Transformation de la Fonction publique: **HABILITATION À LÉGIFÉRER PAR ORDONNANCE**

**ORDONNANCE** du 24 nov. 2021 (JO du 5 déc. 2021)



UN BEAU DÉFI RELEVÉ

MAIS IL RESTE ENCORE DE NOMBREUX SOMMETS À GRAVIR...